

Paris sous La Fayette, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à La Haye et y resta jusqu'au 10 août 1792. Il donna alors sa démission, alla en Amérique et ne revint en France qu'aux débuts de l'Empire. Nommé préfet de la Dyle le 12 mars 1808, créé baron de l'Empire le 14 février 1810, il se rallia à la Restauration, lui resta fidèle pendant les Cent-Jours et devint pair de France le 17 août 1815 : il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Il ne siégea à la Chambre haute que jusqu'en 1830, ayant refusé de prêter serment au nouveau régime. Nommé marquis par Louis XVIII en 1817, à la suite du congrès de Vienne où il avait figuré en qualité de secrétaire, il devint ministre de France auprès du roi des Pays-Bas en 1820, et ensuite ambassadeur à Turin.

**LA TOUR DU PIN-GOUVERNET DE LA CHARCE** (RENÉ-LOUIS-VICTOR, MARQUIS DE), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1824, né à Paris le 22 août 1779, mort à Paris le 4 juin 1832, lieutenant-colonel d'état-major dans la garde royale de Louis XVIII et officier de la Légion d'honneur, fut élu député du collège de département de la Haute-Saône, le 22 août 1815, par 135 voix (205 votants, 261 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et échoua, aux élections du 4 octobre 1816 qui suivirent la dissolution. Le 4 novembre 1820, il ne fut pas plus heureux dans le 2<sup>e</sup> arrondissement électoral des Ardennes (Rehél), avec 100 voix, contre 188 à l'élus, M. Lefèvre-Gineau; mais il fut élu, huit jours après, par le collège de département des Ardennes, avec 83 voix (148 votants, 190 inscrits), contre 61 à M. le vicomte de Remont. Il prit place à l'extrême-droite et continua de voter avec les ultras. Il échoua de nouveau, aux élections générales du 25 février 1824, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement du même département (Rehél), avec 100 voix, contre 153 à l'élus, M. Lachevardière; ce fut sa dernière tentative électorale. Il avait épousé la princesse Honorine de Grimaldi-Monaco.

**LA TOUR DU PIN DE LA CHARCE** (ANTOINE-LOUIS-VICTOR-RENÉ DE), député de 1824 à 1827, né à Paris le 24 juin 1778, mort à Paris le 3 juin 1835, chevalier de Malte et chevalier de Saint-Louis, gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, puis de Charles X, lieutenant-colonel de la garde royale, colonel du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne et officier de la Légion d'honneur, fut élu député du collège de département de Seine-et-Marne, le 6 mars 1824, par 118 voix (201 votants, 265 inscrits). Il siégea dans la majorité ministérielle sans s'y faire remarquer, et ne fut pas réélu en 1827.

**LA TOUR DU PIN-MONTAUBAN** (RENÉ-GUILLEUME-CLAUDE-FRANÇOIS-JEAN, MARQUIS DE SOYANS ET DE), pair de France, né à Grenoble (Isère) le 18 janvier 1772, mort à sa terre d'Aulnoy, près de Melun (Seine-et-Marne), le 14 juin 1837, d'une des plus illustres maisons du Dauphiné, dont les traditions se mêlent à celles des Dauphins du Viennois, entra à l'École militaire de Paris en 1785, en sortit sous-lieutenant au régiment du roi-infanterie en 1787, et courut les plus grands dangers au moment de la révolte de ce régiment à Nancy (1790). Il émigra peu après, rejoignit les princes à Turin, et fut attaché, en qualité de major, au régiment des chevaliers de la couronne qui

se formait à Chambéry. Ayant rejoint l'armée du prince de Condé, il prit part aux campagnes de 1792 à 1796, comme capitaine aux hussards de Mirabeau, puis aux dragons de Farges. En 1796, il alla en Portugal où il devint capitaine-major au régiment de Mecklembourg, alors en garnison à Lisbonne. Lorsque les événements amenèrent le départ de la maison de Bragance (1807), il quitta aussi la péninsule où il avait le grade de lieutenant-colonel, et se retira en Angleterre, où il épousa la fille du maréchal de Vioménil. Rentré en France en 1814, il fut nommé sous-lieutenant aux gardes du corps, puis colonel du régiment des dragons du roi, et maréchal de camp (12 décembre 1814). A la nouvelle du débarquement de l'île d'Elbe, il fut envoyé à Lyon pour s'opposer à la marche de l'empereur; mais devant l'inutilité de ses efforts, il rejoignit le roi en Belgique, où il organisa les volontaires réunis autour du duc de Berry. Au retour de Gand, il fut appelé au commandement militaire du département de la Gironde (août 1815), puis à celui de la 4<sup>e</sup> subdivision de la 1<sup>re</sup> division militaire (21 avril 1820), et nommé inspecteur de cavalerie (3 juillet 1822). Il commanda une brigade à l'armée d'Espagne (1823), fut chargé de poursuivre Mina et de protéger l'investissement de Barcelone, exerça les fonctions d'inspecteur d'infanterie en 1824 et 1825, et fut promu gentilhomme honoraire de la chambre du roi (31 décembre 1826). Officier de la Légion d'honneur et commandeur de Saint-Louis, il fut admis, en vertu d'une ordonnance de Louis XVIII en date du 23 décembre 1823, à siéger à la Chambre des pairs, le 28 mars 1827, à titre héréditaire, en remplacement du marquis de Vioménil, son beau-père, décédé. Il mourut subitement en 1837. Commandeur du Phénix de Hohenlohe, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Ferdinand d'Espagne.

**LATOUR-MAUBOURG** (MARIE-CHARLES-CÉSAR DE FAY, COMTE DE), député en 1789 et au Corps législatif en l'an IX, membre du Sénat conservateur, pair en 1814, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Grenoble (Isère) le 11 février 1756, mort à Paris le 28 mai 1831, était colonel du régiment de Soissonnais, quand il fut élu, le 3 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée du Puy-en-Velay. Il se réunit au tiers avec la minorité de son ordre, fit l'abandon, dans la nuit du 4 août, de certains de ses droits héréditaires, se prononça pour la réunion d'Avignon à la France, et demanda, le 21 juin 1791, après la fuite du roi, que les chefs des armées prêtassent un nouveau serment de fidélité à la nation et à l'assemblée. Il fut envoyé, avec Barnave et Pétion, pour chercher le roi à Varenne. Au moment de la déclaration de Pillnitz, lorsque la guerre parut imminente, il reçut l'ordre de rejoindre son régiment à Metz, dans l'armée de La Fayette. Nommé maréchal-de-camp le 6 février 1792, il ne dissimula pas son indignation à la nouvelle des événements du 20 juin. La journée du 10 août acheva de l'exaspérer; il s'enfuit, le 18, avec La Fayette, mais fut arrêté, le 19, aux avant-postes autrichiens, conduit à Luxembourg, puis remis entre les mains du roi de Prusse, qui l'envoya à Wesel et ensuite à Magdebourg. Il y resta jusqu'en l'an III. Le roi de Prusse ayant fait, à cette époque, la paix avec la France, Latour-Maubourg, considéré comme otage de la révolution, ne fut point remis en liberté, mais fut livré à l'empereur d'Autriche qui le fit conduire à Olmütz, où il

eut à supporter un traitement assez dur. Le traité de Campo-Formio lui rendit la liberté; mais il ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. Elu par le Sénat conservateur député de la Haute-Loire au Corps législatif, le 24 nivôse an IX, nommé membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), commandeur (25 prairial), il fut appelé au Sénat conservateur le 23 mars 1806, et devint secrétaire de la haute assemblée (1812). Commissaire extraordinaire, chargé de l'organisation de la garde nationale dans les départements de l'Orne, de la Manche, du Calvados, de la Seine-Inférieure et de l'Eure en 1807, et dans les départements de la Loire-Inférieure, du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine en 1810, il fut, en 1813, chargé de prendre les mesures que nécessitait la situation dans les départements normands, mais il usa de la dictature qui lui était conférée avec une réelle modération. Créé comte de l'empire au mois de mai 1808, il fit, le 3 avril 1813, le rapport sur l'augmentation de l'armée et les levées de contingent rendues nécessaires par les désastres de la campagne de Russie; il obtint la création des quatre régiments de la garde d'honneur. Général de division du 19 mars 1814, il adhéra, le 8 avril suivant, à la déchéance de l'empereur, fut nommé pair de France par la première Restauration, le 4 juin 1814, et chevalier de Saint-Louis. Aux Cent-Jours, il accepta la pairie de l'empereur (2 juin 1815), et, le 23 du même mois, vota la proposition de déclarer Napoléon II empereur des Français, en vertu de l'abdication faite en sa faveur par Napoléon I<sup>er</sup> et des constitutions de l'empire. A la seconde Restauration, Louis XVIII le fit rayer de la liste des membres de la Chambre haute (24 juillet 1815). Mais il rentra en grâce et fut rappelé au Luxembourg le 5 mars 1819, en considération des services rendus par sa famille à la légitimité. Il fut nommé, le 18 mai de la même année, membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'abolition de l'aubaine et défendit les libertés constitutionnelles.

**LATOURE-MAUBOURG (MARIE-VICTOR-NICOLAS DE FAY, MARQUIS DE)**, pair de France, né à la Motte-Galande (Dordogne) le 22 mai 1768, mort à la Motte-Galande le 8 novembre 1850, était sous-lieutenant aux gardes du corps en 1789. Il émigra après le 10 août 1792, ne servit point à l'armée des princes, et rentra en France sous le Directoire. Attaché à l'armée d'Orient comme aide-de-camp de Kléber, il se signala au Mont-Thabor et à la bataille d'Aboukir, fut mis à la tête du 22<sup>e</sup> chasseurs à cheval, et reçut une grave blessure à la révolte d'Alexandrie. Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), général de brigade en 1805, il assista à Austerlitz, fit la campagne de Prusse, chargée à Iéna, et fut blessé à Deypen et à Friedland. Au commencement de la campagne de Pologne, il avait été nommé général de division. Créé baron de l'empire le 3 juin 1808, il fut, la même année, envoyé à l'armée d'Espagne, où il commanda la cavalerie du corps du Midi, se distingua à Cuenca et au siège de Badajoz, et ne fut rappelé qu'au moment de la campagne de Russie. Commandant une des divisions de la réserve de cavalerie, il prit part à la célèbre charge contre la grande redoute de Borodino et fut blessé au moment où ses cuirassiers y pénétraient. Pendant la retraite sur Vilna, il commanda les débris de notre cavalerie, fit la campagne de Saxe, assista à la bataille de

Dresde et eut la cuisse emportée par un boulet à Leipzig. Créé comte de l'empire le 22 mars 1814, il adhéra à la déchéance de l'empereur, et fut nommé par Monsieur, frère du roi, membre de la commission de réorganisation de l'armée. Pair de France du 4 juin 1814, il resta sans emploi pendant les Cent-Jours, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et fut nommé commandeur de Saint-Louis, chevalier du Saint-Esprit, marquis en 1817, et ambassadeur à Londres. Il occupait ce dernier poste lorsqu'il fut appelé au ministère de la Guerre, le 9 novembre 1819. Des troubles ayant éclaté à Paris au mois de juin 1820, à propos du vote de la loi sur les élections, les ultra-royalistes trouvèrent que le ministre de la Guerre n'avait pas réprimé assez énergiquement l'émeute, et M. de Latour-Maubourg dut quitter le ministère avec le duc de Richelieu, le 14 décembre 1821. En 1822, après la mort du maréchal duc de Loigny, il devint gouverneur des Invalides, donna sa démission de pair à la révolution de 1830, se retira à Melun, puis alla rejoindre les Bourbons en exil. Gouverneur du duc de Bordeaux en 1835, il ne rentra en France qu'en 1848.

**LATOURE-MAUBOURG (JUST-PONS-FLORENTIN DE FAY, MARQUIS DE)**, pair de France, né à Paris le 9 octobre 1781, mort à Rome (Italie) le 23 mai 1837, fils aîné du comte Marie-Charles-César (*Voy. plus haut*), et « de très haute et très puissante dame Marie-Charlotte-Henriette Pinault de Fenelle, son épouse », entra dans la carrière diplomatique après le 18 brumaire, fut envoyé en Danemark en qualité de secrétaire, et, à son retour en France, devint auditeur au conseil d'Etat. Attaché peu après au ministère des Affaires étrangères, il se rendit, en 1806, comme deuxième secrétaire, auprès du comte Sébastiani, ambassadeur à Constantinople, où il résida, en qualité de chargé d'affaires, jusqu'en 1812. Créé baron de l'empire le 16 mai 1813, il passa la même année, comme ministre plénipotentiaire, à la cour de Wurtemberg. Sans emploi en 1814, il s'engagea et fit, en volontaire, la campagne de France. A la Restauration, le duc de Richelieu le nomma chargé d'affaires à Hanovre, puis ministre plénipotentiaire (1816) à la même résidence. Ambassadeur près la cour de Saxe en 1819, ambassadeur près la Sublime Porte en 1823, il tomba en disgrâce pendant qu'il exerçait ces dernières fonctions, fut rappelé et se retira dans ses terres. Après la révolution de 1830, ses idées libérales lui valurent le poste d'ambassadeur près du roi des Deux-Siciles, et, l'année suivante, en 1831, de ministre de France à Rome, fonctions qu'il occupait lorsqu'il mourut. Le 16 août 1831, il avait été admis à siéger à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, en remplacement de son père, décedé, le 23 mai de la même année, à Rome.

**LATOURE-MAUBOURG (ARMAND-CHARLES-SEPTIME DE FAY, COMTE DE)**, pair de France, né à Passy (Seine) le 21 juillet 1801, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 19 avril 1845, frère du précédent, embrassa comme lui la carrière diplomatique. A 21 ans, il fut attaché à l'ambassade de Constantinople, revint en France en 1823, et entra dans les bureaux du ministère des Affaires étrangères. Deuxième secrétaire à la légation de Lisbonne en 1826, premier secrétaire à Hanovre en 1827, il envoya sa démission au mois d'août 1830. Mais il ne resta pas longtemps sans emploi. Nommé, le 22 octo-

bre 1830, chargé d'affaires à Vienne, il ouvrit les relations diplomatiques du nouveau gouvernement avec la cour d'Autriche. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bruxelles en 1832, ce fut lui qui signa les traités qui consacraient le démembrement des Pays-Bas et l'affranchissement politique de la Belgique. Ambassadeur en Espagne en 1836, il fut appelé à remplacer son père décédé à l'ambassade de Rome. Nommé pair de France, le 20 juillet 1841, son état de santé le força de demander un congé. Il mourut en revenant en France.

**LATOUR-MAUBOURG** (RODOLPHE DE FAY, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 8 octobre 1787, mort à Boissise-la-Bertrand (Seine-et-Marne) le 31 mai 1871, frère du précédent, entra au service en 1806, fit la campagne de Prusse et de Pologne, se distingua à Iéna et à Friedland, puis alla en Espagne, où sa conduite à Leira lui mérita la croix de la Légion d'honneur. Colonel, puis maréchal de camp sous la Restauration, commandant d'une brigade de chasseurs-lanciers, lieutenant-général le 31 décembre 1835, inspecteur de cavalerie l'année suivante, grand-officier de la Légion d'honneur le 13 avril 1835, il fut nommé pair de France le 19 avril de la même année, et admis à la retraite, avec son grade, le 24 mai 1848.

**LATOUR-MAUBOURG** (CÉSAR-FLORENTIN, DE FAY, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Dresde (Saxe) le 22 juillet 1820, mort à Paris le 25 février 1886, servit quelque temps comme officier de hussards, donna sa démission à la révolution de 1848, et devint administrateur du chemin de fer Grand-Central. Lieutenant de vénérie, conseiller général de Fay-le-Froid, il fut successivement élu au Corps législatif, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Haute-Loire : le 29 février 1852, par 23,801 voix (26,739 votants, 40,147 inscrits), contre 2,901 à M. Mathieu; le 29 juin 1857, par 24,229 voix (24,277 votants, 38,816 inscrits); le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 22,268 voix (26,626 votants, 40,223 inscrits), contre 4,048 à M. A. V. M. Olivier; le 24 mai 1869, par 21,200 voix (29,721 votants, 44,501 inscrits), contre 6,603 à M. Robert et 1,883 à M. de Lagrevol. D'abord complètement rallié à l'Empire, il se tourna peu à peu vers les légitimistes, et fut obligé, en 1869, de donner sa démission d'officier de vénérie. Il fut néanmoins renommé à titre honoraire. Officier de la Légion d'honneur (1862).

**LATRADE** (LOUIS GRASSAIGNAC DE), représentant en 1848, en 1849, en 1873 et député de 1876 à 1883, né à Sauveboeuf (Dordogne) le 25 novembre 1811, mort le 27 décembre 1883, fut élève de l'École polytechnique, en sortit officier en 1833, et quitta l'armée l'année suivante, à la suite d'un procès politique qui aboutit à un acquittement, pour s'occuper activement de politique républicaine. Rédacteur du *National*, il parcourut l'Angleterre et les États-Unis pour y étudier les institutions libres, rentra en 1838, et fut impliqué dans plusieurs procès de presse sous Louis-Philippe, qu'il combattait au nom du suffrage universel. La révolution de 1848, qui mit ses amis au pouvoir, le trouva directeur de l'exploitation d'une compagnie de chemin de fer, et le fit commissaire du gouvernement provisoire dans la Gironde; mais il réussit mal à faire respecter l'autorité dont il était investi, et fut envoyé peu après, au même titre,

dans son département natal. Élu, le 23 avril, à la fois par la Dordogne et par la Corrèze, représentant à l'Assemblée constituante, il opta pour la Corrèze, qui l'avait nommé, le 7<sup>e</sup> sur 8, par 17,124 voix, alla siéger dans les rangs de la gauche modérée, fit partie du comité de l'intérieur et des travaux publics, et soutint de ses votes le pouvoir du général Cavaignac. Il prit plusieurs fois la parole dans l'Assemblée et se prononça : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Causidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *pour* la Constitution, *contre* la proposition Bateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition romaine, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, représentant de la Corrèze, le 2<sup>e</sup> sur 7, par 36,988 voix (56,045 votants, 84,363 inscrits), M. de Latrade inscrit à la Montagne fit une vive opposition au gouvernement présidentiel de N. Bonaparte et vota avec la minorité démocratique : *contre* l'expédition de Rome, *contre* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *contre* la loi restrictive du suffrage universel, etc. Son attitude hostile au coup d'État le fit porter le quinzième sur la liste des représentants expulsés du territoire français; il gagna alors la Belgique, d'où il passa en Espagne, pour exécuter divers travaux en qualité d'ingénieur : il coopéra notamment à l'exécution de plusieurs lignes de chemins de fer. Rentré en France en 1860, il fit dans le Cantal de l'opposition à l'Empire, et posa, le 24 mai 1869, sa candidature d'opposition au Corps législatif, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Corrèze : il réunit 4,589 voix contre 24,736 à l'élu officiel, M. Mathieu, 2,278 à M. de Cosnac, et 374 à M. Le Cherbonnier. Nommé préfet de la Corrèze après le 4 septembre 1870, M. de Latrade remplit cette fonction jusqu'aux élections du 8 février 1871. Conseiller général d'Ayer depuis octobre 1871, il profita d'une élection partielle, motivée par le décès de M. Rivat, pour entrer à l'Assemblée nationale, le 27 avril 1873, comme représentant de ce département, avec 38,285 voix (57,333 votants, 83,510 inscrits). Il siégea dans le groupe de la gauche républicaine, et vota *contre* la chute de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Aux élections législatives du 20 février 1876, M. de Latrade se présenta dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Brives, qui l'élut par 7,967 voix (11,725 votants, 15,435 inscrits), contre 3,731 à M. Fauquoux. Avec la majorité républicaine il combattit le gouvernement du Seize-Mai; puis il obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, comme un des 363, par 8,281 voix (12,886 votants, 15,918 inscrits), contre 4,536 à M. Roque, candidat officiel. M. de Latrade soutint, dans sa législature, la politique opportuniste, se prononça *pour* le ministère Dufaure, *pour* les lois Ferry sur l'enseignement, *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'invalidation de l'élection Blanqui, etc., et fut encore réélu, le 21 août 1881, par 8,940 voix (9,623 votants, 16,107 inscrits). Il suivit la même ligne politique que précédemment, vota *pour* le cabinet Gambetta, et mourut pendant la session. M. de Latrade fut remplacé à la Chambre, le 24 février 1884, par M. Labrousse. Président du conseil général de la Corrèze.

**LA TRÉMOILLE** (LOUIS-STANISLAS KOTSKA, PRINCE DE), député de 1815 à 1816, né à Paris le 12 juillet 1767, mort à Aix-la-Chapelle (Prusse) le 31 juillet 1837, de l'illustre famille française des La Trémoille dont les auteurs remontent à Philippe-Auguste, et qui s'illustra surtout à partir du quinzième siècle, suivit, à l'exemple de la plupart de ses ancêtres, la carrière des armes, devint maréchal de camp, et fut élu, le 22 août 1815, au collège de département, par 94 voix sur 136 votants et 188 inscrits, député du Cher. Il fut de la majorité de la Chambre introuvable et reçut, le 17 janvier 1816, le brevet de lieutenant-général. Chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

**LATTEUR** (ANTOINE-JOSEPH-PASCAL), député au Conseil des Anciens, né à Bruxelles (Belgique) le 6 avril 1749, mort à Bruxelles le 22 novembre 1810, juge au tribunal civil du département de Jemmapes, fut élu par ce département, le 29 germinal an VII, député au Conseil des Anciens. Il prit la parole pour exprimer la gratitude des Belges envers la France. Nommé président du tribunal d'appel du département de la Dyle, le 17 messidor an VIII, il fut promu commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et continua d'exercer les fonctions de président jusqu'à sa mort.

**LATTEUX** (NICOLAS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 14 juillet 1718, mort à Boulogne-sur-Mer le 12 mars 1808, fut reçu avocat au parlement en 1742. Maire de la ville de Boulogne de 1768 à 1771, il était receveur général du chapitre de l'église Notre-Dame et doyen des avocats de Boulogne lors de la réunion des Etats-Généraux. Electeur du tiers, il proposa à l'Assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée du Boulonnais de réunir toutes les doléances en un seul et même cahier : sa proposition fut rejetée et les trois ordres délibérèrent séparément ; mais il fut décidé que les trois ordres se réuniraient par commissaires pour traiter des intérêts généraux : Latteux fut l'un de ces commissaires. Le 1<sup>er</sup> mars, on se réunit chez l'évêque et on lut les cahiers en commun. Le commissaire de la noblesse, qui a laissé des *Mémoires*, ajoute : « Nous dinâmes tous chez Mgr. l'Evêque. On fit peu d'observations sur les cahiers qui furent trouvés très bien faits. » L'assemblée du tiers comptait 284 électeurs. Latteux y fut élu député aux Etats-Généraux pour la sénéchaussée du Boulonnais, le 31 mars 1789. A la Constituante, il vota assez obscurément avec la majorité de son ordre. Il fut élu président du tribunal du district de Boulogne en même temps que Gros, son collègue à la Constituante, était nommé juge, le 12 octobre 1790. Il remplit cette fonction jusqu'en germinal an II, époque à laquelle il fut destitué pour cause de modérantisme. Il reentra alors dans la vie privée.

**LATYL** (JEAN-PAUL-MARIE-ANNE), député en 1789, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 15 août 1747, exécuté à Paris le 23 juillet 1794, oratorien, était supérieur du collège de l'Oratoire à Nantes au moment de la Révolution. Nommé commissaire à la rédaction des cahiers de son ordre, partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 25 septembre 1789, aux élections complémentaires du clergé de Nantes motivées par le refus de siéger de deux suppléants, député aux Etats-Généraux, par le clergé de la sénéchaus-

sée de Nantes et Guérande, et admis à siéger, le 25 décembre suivant, en remplacement de l'abbé Chevallier, démissionnaire. Il prit place à gauche, fit partie du comité des rapports, prêta un des premiers (27 décembre 1790) le serment à la constitution civile du clergé, fut élu (20 février 1791) curé constitutionnel de Saint-Clément à Nantes, mais refusa ce poste et se fit élire, à Paris, curé de Saint-Thomas d'Aquin. Le 6 juin 1791, il crut devoir se défendre de l'accusation d'intolérance religieuse par la déclaration suivante :

*Déclaration de M. Latyl, curé de Saint-Thomas d'Aquin et député à l'Assemblée nationale.*

« Des folliculaires, que le public a jugés avant moi, ont voulu, depuis quelque temps, me dénoncer comme un persécuteur et un intolérant. Fort du témoignage de ma conscience et de l'estime des honnêtes gens qui me connaissent et sont à portée d'apprécier ma conduite publique, j'ai méprisé jusqu'ici les imputations vagues qu'on a répandues méchamment contre moi, et je m'en suis cru même honoré ; mais aujourd'hui, mes amis eux-mêmes me font un devoir de repousser une imputation plus précise, qui tend à me dénoncer comme le fauteur et le complice de tout ce qui s'est passé aux Théâtres depuis le jour de l'Ascension ; j'apprécie trop leur amitié pour me refuser à leurs instances.

« Je déclare donc que rien n'est si impudemment faux et calomnieux que cette accusation ; je défie mes ennemis, qui le sont en même temps de la chose publique, d'en alléguer aucune preuve ; et j'atteste sur mon honneur que je n'ai eu aucune influence ni directe ni indirecte dans la résistance qui a été opposée à l'exécution ou plutôt à l'application de la loi de l'Assemblée nationale, et qui avait été prévue par ceux-là mêmes qui l'ont provoquée.

« Rien n'est plus opposé à mes principes et à mon caractère que les intrigues et les manœuvres que l'on ose m'imputer ; et personne ne connaît moins que moi cette vile ressource des malveillants. Depuis mon installation dans la paroisse qui m'a été confiée par mes concitoyens, je ne me suis appliqué qu'à y établir le calme et la paix ; rien ne m'a coûté pour y parvenir. Toutes mes instructions et toute ma conduite n'ont tendu qu'à cet objet des vœux et des efforts de tous les vrais patriotes. J'en atteste tous mes paroissiens. Ils diront que je me suis toujours élevé avec force contre tout ce qui pouvait blesser l'ordre public et le respect dû à la loi ; ils diront que je n'ai rien négligé pour réprimer les excès d'un patriotisme éclairé ; ils diront que je n'ai cessé d'invoquer leur justice et leur charité en faveur des malheureuses victimes de la révolution, et surtout de la partie du clergé qui, exerçant l'option offerte par la loi elle-même, a mieux aimé renoncer aux fonctions publiques que de prêter le serment prescrit ; ils diront que toute ma conduite publique et privée a toujours été conforme à mes instructions.

« Que mes intolérants persécuteurs cessent donc d'envelopper leurs odieuses calomnies dans ces ténèbres perfides qui voilent impunément leur noirceur. Qu'ils m'accusent et se nomment. Je les attends avec toute la fermeté de l'innocence ; et, s'ils me forcent, je romprai enfin le silence que je m'étais imposé, et dont ils auraient dû me savoir quelque gré. Leurs vaines imputations, leurs frivoles menaces ne sauront m'épouvanter ; ils ne réussiront jamais à me

faire départir de mes principes. Voué jusqu'à la mort au service de la religion et au maintien de la Constitution de l'Etat, je ne cesserai de surveiller leurs ennemis connus ou secrets; mais ils ne rencontreront jamais en moi qu'un adversaire assez franc et assez courageux pour n'avoir jamais recours aux viles manœuvres des perturbateurs du bien public; j'en eus toujours horreur, et elles répugnent encore plus aujourd'hui à mon double caractère de pasteur et de député.

LATYL, curé de Saint-Thomas d'Aquin. »

Cette déclaration ne le protégea pas lors de l'abolition du culte. Arrêté comme suspect et enfermé dans la prison des Carmes le 4 pluviôse an II, il comparut devant le tribunal révolutionnaire le 5 thermidor suivant, et, accusé d'avoir pris part à la conspiration des prisons, il fut condamné à mort et exécuté, quatre jours avant la chute de Robespierre. L'acte d'accusation porte : Latyl (Jean-Paul-Marie-Anne), 47 ans, né à Marseille, ex-curé constitutionnel de Thomas d'Aquin, ex-oratorien, ex-constituant, demeurant à Paris rue Dominique-Germain.

**LAUBESPIN** (LÉONEL-ANTOINE, COMTE DE), membre du Sénat, né à Paris le 6 septembre 1810, entra à l'École polytechnique et en sortit comme officier d'artillerie. Il fit campagne en Afrique, s'y distingua, fut mis, en 1840, à l'ordre du jour de l'armée, et fut attaché comme aide-de-camp au maréchal Vallée. D'opinions royalistes, il se fit élire dans la Nièvre, où il posséda des propriétés, conseiller général du canton de Pouilly, puis il se présenta comme candidat monarchiste dans le même département, aux élections sénatoriales du 5 janvier 1888. Il y eut trois tours de scrutin : au premier, M. de Laubespain obtint 340 suffrages sur 952 votants, tandis que le plus favorisé des candidats républicains, M. Massé, en réunissait 250; au second tour, il en eut 355, contre 238 à M. Massé, et, au troisième, 375 contre 325 à M. Massé. Les voix des républicains s'étant divisées jusqu'au bout entre MM. Massé et Thévenard, radicaux, et MM. Tenaille-Saligny et Frébault, modérés, le succès des conservateurs, MM. de Laubespain et Decray, se trouva assuré. M. de Laubespain siégea à droite du Sénat et se prononça contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur.

**LAUDREN** (MICHEL-PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Pontivy (Morbihan) le 13 juillet 1766, mort à Vannes (Morbihan) le 25 juillet 1845, administrateur municipal dans cette ville, fut élu, le 26 germinal an VI, député du Morbihan au Conseil des Cinq-Cents. Il y siégea obscurément jusqu'en l'an VIII.

**LAUGIER** (IGNACE), député au Corps législatif de l'an XIII à 1806, né à Turin (Italie) le 29 août 1768, mort à une date inconnue, homme de loi et maire de Turin, fut, le 3<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XIII, élu par le Sénat conservateur député du département du Pô au Corps législatif. Il en sortit en 1806. Le 18 juin 1809, Laugier fut créé chevalier de l'Empire.

**LAUGIER DE CHARTROUSE** (GUILLAUME-MICHEL-JÉRÔME MIEFFREN, BARON), député de 1829 à 1834, né à Arles (Bouches-du-Rhône) le

28 septembre 1772, mort à Arles le 27 septembre 1843, fut fait baron de Chartrouse par l'Empereur le 13 juin 1811. L'influence politique qu'il avait dans son pays natal le fit nommer, en 1825, maire de cette ville; il en exerça les fonctions jusqu'à la révolution de juillet. Le 5 novembre 1829, en remplacement de M. de Lagoy, décédé, M. Laugier de Chartrouse fut élu député du 3<sup>e</sup> arrondissement des Bouches-du-Rhône (Arles) par 127 voix (202 votants, 230 inscrits), contre 75 à M. de Gras-Préville. Il soutint de ses votes le gouvernement de Charles X, ne fut pas des 221, obtint sa réélection, le 23 juin 1830, par 144 voix (202 votants, 230 inscrits) contre 57 à M. Pierre Blain, maire de Saint-Remy, et, resté membre de la Chambre des députés après la révolution de juillet, fut encore réélu, le 5 juillet 1831, par 96 voix (181 votants, 267 inscrits) contre 82 à M. Jean Boulouvard. Chevalier de la Légion d'honneur et membre du conseil général des Bouches-du-Rhône.

**LAUGIER DE CHARTROUSE** (ETIENNE-HENRI-JULES MIEFFREN, BARON), député au Corps législatif de 1855 à 1870, né à Paris le 31 janvier 1804, mort à Arles (Bouches-du-Rhône) le 7 février 1877, fils du précédent, fit ses études au collège Stanislas et son droit à la faculté de Paris où il fut reçu avocat en 1825. Conseiller municipal de la ville d'Arles, il manifesta des opinions nettement conservatrices, fut appelé, en 1848, au grade de lieutenant-colonel dans la garde nationale et devint, en 1855, maire de la ville et conseiller général des Bouches-du-Rhône pour le canton-est d'Arles. La même année, M. Remacle, député, ayant été nommé préfet, M. Laugier de Chartrouse fut élu, le 18 mars, membre du Corps législatif dans la 3<sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône, avec 18,101 voix (18,137 votants, 36,346 inscrits). Il fit partie de la majorité dynastique, et fut réélu, toujours comme candidat officiel, le 22 juin 1857, avec 16,274 voix (19,040 votants, 36,588 inscrits), contre 1,650 à M. de Valori et 1,053 à M. Emile Ollivier; et le 1<sup>er</sup> juin 1863, avec 15,917 voix (20,011 votants, 38,715 inscrits), contre 3,661 à M. Billot et 286 à M. de Valori. Sa réélection fut plus vivement disputée au renouvellement de mai 1863: ce n'est qu'au second tour de scrutin, et à une faible majorité, que M. Laugier de Chartrouse l'emporta: il obtint 12,529 voix (24,555 votants, 85,334 inscrits), contre 11,963 à M. E. Pelletan. Il vota constamment avec la droite, opina, en 1870, pour la déclaration de guerre, et reutra dans la vie privée après le 4 septembre.

**LAUJACQ** (BERNARD), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Cocumont (Lot-et-Garonne) le 1<sup>er</sup> janvier 1758, mort à Agen (Lot-et-Garonne) le 2 décembre 1841, avocat au parlement de Bordeaux, puis, à la Révolution, juge au tribunal de district de cette même ville (1792), administrateur du district de Marmande (3 avril 1795), fut élu député de Lot-et-Garonne au Conseil des Cinq-Cents, le 25 germinal an V, par 213 voix sur 233 votants. Il n'y parla que sur le rapport de Gerla relatif aux qualifications de « sieur » et « monsieur », et pour proposer une motion concernant les déserteurs à l'intérieur. Après le 18 brumaire, il devint juge au tribunal d'appel d'Agen (4 prairial an VIII), titre qu'il échangea contre celui de conseiller à la cour impériale de cette ville, le 24 avril 1811, lors de la réorganisation des cours et tribunaux.

**LAUMON** (MARCO-ANTOINE), député en 1791, au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, représentant aux Cent-Jours, né à Bourgaueuf (Creuse) le 14 août 1761, mort à une date inconnue, administrateur de la Creuse, fut élu, le 2 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 4<sup>e</sup> sur 7, par 275 voix (314 votants). Il appartient à la majorité, revint dans son pays après la session, fut réélu administrateur de la Creuse, puis entra (21 germinal an VII) au Conseil des Cinq-Cents, avec 117 voix sur 145 votants. Il y représenta la Creuse jusqu'au coup d'Etat de brumaire, et passa ensuite, toujours comme député du même département (4 nivôse an VIII), au nouveau Corps législatif. Sorti de cette assemblée en 1806, Laumon reparut, le 10 mai 1815, à la Chambre des Cent-Jours, l'arrondissement de Bourgaueuf lui ayant donné 45 voix sur 74 votants contre 18 à M. Parellon. Il ne se fit pas remarquer dans ces diverses législatures.

**LAUMOND** (LOUIS-FÉLIX), député de 1876 à 1881, né à Ussel (Corrèze) le 21 novembre 1829, étudia le droit et s'établit comme avocat dans sa ville natale. Conseiller municipal et maire d'Ussel, il fut élu, comme candidat républicain, le 5 mars 1876 (au second tour de scrutin), député de l'arrondissement d'Ussel, par 5,577 voix (10,827 votants, 17,022 inscrits), contre 5,227 à Lebraly, monarchiste, sur un programme de « conservateur au vrai sens du mot, partisan d'une république modérée, constitutionnelle, conciliante. » Il appartient à la majorité des 363, et obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 6,428 voix (12,641 votants, 16,737 inscrits), contre 6,199 à M. Lebraly, candidat officiel. Le ministre du Seize-Mai avait destitué M. Laumond de ses fonctions de maire; il y fut alors réintégré. A la Chambre, il reprit sa place à gauche et vota : *pour* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, *pour* le retour de l'assemblée à Paris (au Congrès), *pour* l'invalidation de Blanqui, *pour* la politique opportuniste, etc. Ayant échoué aux élections générales du 21 août 1881, avec 4,420 voix contre 5,897 à l'élu, M. Pénierès, il ne fit pas partie d'autres législatures. Conseiller général de la Corrèze.

**LAUMONDAIS** (JOSEPH-GABRIEL), représentant en 1848, né à Saint-Hilaire-de-Harcouët (Manche) le 21 janvier 1799, fut reçu avocat en 1820 et dut à ses opinions avancées les fonctions de juge de paix à Mortain, à la révolution de juillet. Il donna sa démission six mois après pour protester contre les tendances réactionnaires du gouvernement nouveau. Chef de l'opposition dans sa commune pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, conseiller général depuis 1842, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Manche à l'Assemblée constituante, le 4<sup>e</sup> sur 15, par 106,298 voix; il siégea à gauche, fit partie du comité de législation, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre L. Blanc, *contre* les poursuites contre Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'interdiction des clubs. Il ne fut pas réélu à la Législative.

**LAUNOIS** (GASPARD-AUGUSTE), représentant en 1848, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 7 janvier

1806, mort à Sorbey (Meuse) le 20 mars 1886, entra à Saint-Cyr en 1824, prit part à l'expédition d'Alger en 1830 et aux premières campagnes d'Afrique, devint capitaine et donna sa démission en 1838. Il remplit quelque temps les fonctions d'ingénieur civil à Bône, puis se retira dans la Meuse pour surveiller l'exploitation de ses propriétés à Sorbey. D'abord indifférent à la politique, il se montra peu hostile au gouvernement de Louis-Philippe, et se présenta, le 18 septembre 1847, comme candidat d'opposition dans le 3<sup>e</sup> collège de la Meuse (Montmédy), où il échoua, avec 61 voix contre 196 à l'élu ministériel, M. Jamin, député sortant. Mais ses idées libérales le mirent en évidence au moment de la révolution de février, et il fut élu, le 8 avril 1848, représentant de la Meuse à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 47,569 voix. Il fit partie du comité de la guerre, et il vota avec la gauche *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *pour* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* la campagne de Rome. Non réélu à la Législative, il revint exploiter ses propriétés.

**LAUNOY** (JEAN-BARTHELEMY DE), député au Conseil des Anciens, né à Thin-le-Moustier (Ardenues) le 15 mars 1753, mort à Vervins le 6 août 1807, avocat à Vervins, fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député de l'Aisne au Conseil des Anciens, par 224 voix (256 votants). Il prit plusieurs fois la parole dans cette assemblée, *contre* la proposition relative à l'ouverture de la succession des prêtres déportés, *pour* que l'on fit un choix des livres propres aux bibliothèques nationales, *contre* la décision sur les exécuteurs testamentaires, *pour* la proposition sur la garde nationale. En l'an V, il fut exclu des fonctions législatives jusqu'à ce que son frère eut obtenu sa radiation de la liste des émigrés. Après le 18 brumaire, il fut nommé juge au tribunal civil de Vervins (12 messidor an VIII).

**LAUR** (GABRIEL-JOSEPH), député au Corps législatif de 1810, né à Olonzac (Hérault) le 5 novembre 1762, mort à une date inconnue, avocat, fut sous la Révolution membre du directoire de son département, puis devint maire d'Olonzac et conseiller général. Le 10 août 1810, il fut élu par le Sénat conservateur député de l'Hérault au Corps législatif, où il siégea jusqu'à la fin du régime impérial.

**LAUR** (FRANCIS), député de 1885 à 1889, né à Nevers (Nièvre) le 5 septembre 1844, fut élève de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, devint ingénieur civil des Mines, et débuta de bonne heure dans la politique, ayant été nommé, comme républicain, conseiller général du canton de Duvivier (Algérie) en 1869. Au 4 septembre, sous l'administration de M. Gent, il devint commandant du génie et commissaire spécial du gouvernement de la défense nationale à Marseille. Après la guerre, il s'occupa de questions minières et économiques, fut ingénieur de la société de la Vieille-Montagne, fonda et dirigea le journal : *l'Ecole des Mines et de la métallurgie* et s'occupa de la publication d'un grand ouvrage industriel sur *les Mines et les usines*. Conseiller municipal de

Saint-Etienne en 1881 et adjoint au maire de cette ville en 1884, il fut porté sur la liste dite de concentration républicaine de la Loire et fut élu député, au second tour, le 18 octobre 1885, le 9<sup>e</sup> et dernier, par 62,576 voix (116,857 votants, 151,072 inscrits); il prit place à gauche, parmi ceux que préoccupait le mouvement social, et débuta en protestant contre l'inexécution des règlements concernant la sécurité publique, à propos de l'assassinat du préfet de l'Eure, M. Barême. Rédacteur à la *France*, il y commença sa campagne : « la mine aux mineurs », tandis qu'il déposait à la Chambre un certain nombre de propositions qui ne furent point accueillies comme il le désirait : paie par huitaine, insaisissabilité des salaires, réforme du régime minier par la possession du droit de mine pour celui qui la trouve, etc. Lors de la grève de Decazeville (avril 1886), il offrit son arbitrage, qui, accepté par les mineurs, fut décliné par la compagnie. M. Laur s'était déjà rallié complètement à la politique révisionniste du général Boulanger, lorsqu'en juillet 1886, parurent dans la *France* deux lettres de Clermont-Ferrand, signées XX., où il était parlé des sollicitations dont le général Boulanger aurait été l'objet, en vue d'un coup d'Etat, tant de 94 généraux d'une part, que, d'autre part, d'une délégation de la droite de la Chambre. M. Laur, reconnu comme l'auteur de ces lettres, fut beaucoup moins précis lorsqu'on lui demanda des noms; il ne put nommer aucun général, et, en fait de délégués des droites, ne cita que M. Delafosse (*Voy. ce nom*). Ce fut au milieu de l'indifférence de la Chambre qu'il dénonça plus tard à la tribune l'accaparement des cuivres qui devait aboutir au krach de la Société des métaux et du Comptoir d'Escompte. Au moment de l'incident Schnebelé, il publia dans la *France* sa *Guerre en Europe* qui fit plus de bruit à l'étranger qu'en France. Avec MM. Laisant, Naquet et Laguerre, il alla soutenir la candidature du général Boulanger dans le département du Nord (3 avril 1888), devint membre du comité républicain national et mena activement la campagne boulangiste dans la *France* et dans la *Presse*, jusqu'aux élections de 1889. En dernier lieu, M. Laur s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et s'est prononcé pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. On a encore de lui : *Géodésie pratique* (1855, 2 volumes).

**LURAGAIS (DE).** — *Voy. BRANCAS.*

**LURANS (JEAN-ELISABETH),** député au Conseil des Cinq-Cents, né à Pampelonne (Tarn) en 1763, mort à Paris le 30 mars 1820, était administrateur du département du Tarn, quand il fut élu, le 25 germinal an V, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, par 161 voix (178 votants). Il en sortit en l'an VII.

**LURANS (FELIX-HILAIRE),** député de 1842 à 1846, né à Montélimar (Drôme) le 24 juillet 1799, maire de Montélimar, fut élu, le 9 juillet 1842, député du 4<sup>e</sup> collège de la Drôme (Montélimar), par 213 voix (368 votants, 426 inscrits), contre 150 à M. Roux. Membre de la majorité ministérielle, il vota pour l'indemnité Pritchard, contre la proposition sur les députés fonction-

naires, contre celles relatives à la corruption électorale et aux annonces judiciaires. Le 1<sup>er</sup> août 1846, il échoua dans le même collège avec 185 voix contre 294 à l'élu, M. Nicolas.

**LAUREAU (JEAN-BAPTISTE),** représentant en 1849, né à Saint-Jean-sur-Mayenne (Mayenne) le 18 août 1800, mort à Saint-Jean-sur-Mayenne le 20 juin 1883, étudia le droit, et entra dans la magistrature sous la Restauration comme juge au tribunal de Laval. D'opinions royalistes, il fut élu, le 13 mai 1849, par les conservateurs de la Mayenne, représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 8, avec 32,314 voix (70,210 votants, 106,272 inscrits). M. Laureau siégea à droite, et vota avec la majorité monarchiste, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il n'appuya pas la politique particulière de L.-N. Bonaparte, et rentra dans la vie privée en 1851.

**LAUREAU-DE-SAINTE-ANDRÉ (PIERRE),** député à l'Assemblée législative de 1791, né à Cussy-les-Forges (Yonne) le 26 avril 1748, mort à Sainte-André (Yonne) le 23 mars 1845, était vice-président du département de l'Yonne, lorsqu'il fut élu, le 1<sup>er</sup> septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 9, par 215 voix sur 414 votants. Il prit la parole pour demander que les villes maritimes fissent leurs approvisionnements à l'étranger, et que les grains pussent jouir de la libre circulation, pour protester contre les adresses des sociétés populaires, pour indiquer les moyens de secourir les départements et d'approvisionner l'Etat, pour proposer un deuil de trois jours en l'honneur de Simoneau, maire d'Etampes, pour demander que Déleutre fut entendu sur les événements d'Avignon; il parla aussi sur les troubles du Cantal, sur la responsabilité des communes en cas d'émeute, sur la suppression urgente du droit de pêche, protesta énergiquement contre la fête donnée aux soldats révoltés de Châteauneuf, s'opposa à l'abolition de la traite, déposa une motion en faveur des parents d'émigrés, dénonça les armements de l'Angleterre contre la France, insista pour que l'on construisit des ouvrages défensifs sur la Loire, et, donna son avis sur les contributions de Paris. Rentré dans la vie privée après la session, il s'occupa d'études historiques et devint maire de Sainte-André (Yonne). On a de lui un ouvrage sur *l'Extinction de la Mendicité*.

**LAURENCE (LOUIS-JEAN-JOSEPH),** député en 1789, né à Poitiers (Vienne) le 5 mars 1745, mort à Poitiers en 1844, négociant à Poitiers, fut élu, le 24 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Poitou. Il vota silencieusement avec la majorité de l'Assemblée. Il fut plus tard maire de Poitiers et mourut à un âge très avancé.

**LAURENCE (ANDRÉ-FRANÇOIS),** dit LAURENCE-VILLEDIEU, membre de la Convention député au Conseil des Cinq-Cents, né à Villedieu (Manche) le 17 décembre 1762, mort à Nogarey (Isère) en 1816, reçu avocat au parlement de Paris en 1787, était administrateur du département de la Manche et maire de Nogarey, quand il fut élu, le 10 septembre 1792, député de la Manche à la Convention, le 12<sup>e</sup> sur 13, par 396 voix (600 votants). Il prit place parmi les modérés et, dans le procès du

roi, répondit au 2<sup>e</sup> appel nominal : « Comme le peuple ne sera jamais plus disposé à défendre le jugement porté contre Louis que quand il l'aura prononcé; je dis oui. » Et au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Je pense que Louis a mérité la mort, mais qu'il doit être sursis à l'exécution tant que l'Espagne ne nous aura pas déclaré la guerre, que l'Autriche ne la continuera pas. Suspendez votre jugement sur mon opinion. S'il fallait, pour sauver l'Etat, une victime même innocente, il faudrait l'immoler; mais je crois qu'il faut commuer la peine, si elle peut épargner le sang français. L'Autriche mettra bas les armes, l'Espagne ne les prendra pas, ou bien elles se rendront évidemment coupables d'assassinat contre Louis. Si nous n'avons pas la guerre, ne craignez point la tyrannie; Louis méprisé lui servira de barrière; montrons aux peuples à respecter la loi. Peuple, qui nous entendez, s'il était parmi vous des citoyens qui se fussent livrés à des factions, rappelez-les à des travaux plus utiles. Quant à moi, j'attends tout du temps qui fait tomber les masques. Je me résume. Louis a mérité la mort, je vote pour cette peine; mais je demande qu'il soit sursis à son exécution tant que l'Espagne ne déclarera pas la guerre, tant que l'Autriche ne la continuera pas. »

Lié avec les Girondins, Laurence protesta contre les événements du 31 mai, fut décrété d'arrestation et subit une détention de quatorze mois. Rappelé à la Convention par le décret du 18 frimaire an III, il y appuya toutes les mesures de réaction, dénonça les Jacobins, réclama l'annulation d'une taxe révolutionnaire imposée par Saint-Just et Le Bas, et devint secrétaire de la Convention. Le 23 vendémiaire an IV, trois départements : les Côtes-du-Nord, le Lot et la Somme, le renvoyèrent au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en l'an VII.

**LAURENCE (JUSTIN)**, député de 1831 à 1848, né à Mont-de-Marsan (Landes) le 28 août 1794, mort à Villeneuve-la-Bataille (Lot-et-Garonne) le 20 juillet 1863, fils de Louis Laurence, orfèvre, et de Marie Lacère, fut élevé au lycée de Mont-de-Marsan, et destiné par sa famille à continuer le négoce paternel. Mais soutenu par son oncle, Bertrand Lacère, le jeune Justin nourrit d'autres visées, sut se montrer inhabile aux travaux de la forge et du marteau, et accueillit avec joie cette boutade de son père; « Puisqu'il n'est bon à rien, qu'il soit avocat! » D'une intelligence très vive, mais sans persistance, il mit sept ans à faire son droit, tant à Toulouse qu'à Paris, se fit inscrire (1816) au barreau de sa ville natale, y végéta quelque temps, puis, ayant réalisé un petit héritage, acheta une grande maison, donna à dîner, et acquit rapidement une belle clientèle, à l'aide de laquelle, grâce à une merveilleuse facilité de travail et de parole, il se fit bientôt une réputation hors de pair dans la région. C'était sous la Restauration. Désormais en vue, M. Laurence fut le champion de l'opposition libérale constitutionnelle, dont le général Lamarque était alors le chef dans le département. L'amitié de Lamarque valut à M. Laurence, après les journées de juillet, les fonctions de conseiller de préfecture des Landes (22 octobre 1830), puis (11 novembre suivant) celles d'avocat général à la cour royale de Pau. Le 5 juillet 1831, le 1<sup>er</sup> collège électoral des Landes (Mont-de-Marsan) l'élit député par 128 voix sur 218 votants et 295 inscrits, contre 87 voix à M. Poyféré de Cère. M. Laurence s'assit au centre droit, et prit une part active aux débats de la

Chambre. Il appuya (3 septembre) une demande de secours pour les condamnés politiques, et annonça (5 septembre) son intention de « soulever quelques points de politique intérieure ». Casimir Périer, irrité des interpellations de M. Mauguin sur la Pologne, ayant sommé (24 septembre) M. Laurence d'articuler ses griefs, « bien que fonctionnaire », celui-ci répondit immédiatement : « Quant à ma position de fonctionnaire public, je déclare, qu'en entrant dans cette enceinte, je l'ai laissée à la porte, et que je ne la reprendrai qu'en sortant, si toutefois on me la laisse. » Le lendemain, 23 septembre, dans un long discours, il reprocha au ministère d'aller chercher ses inspirations à la Bourse, demanda l'union de toutes les bonnes volontés, et, sans aboutir à un résultat pratique, s'affirma comme orateur parlementaire. En janvier 1832, il discuta le chiffre de la liste civile, critiqua l'administration de la Légion d'honneur (8 février), fut rapporteur des trois douzièmes provisoires (12 mars), proposa les tarifs de réglementation de l'échelle mobile d'importation, combattit la loi de police contre les réfugiés politiques (13 avril), et fut destitué de ses fonctions d'avocat général à la clôture de la session de 1832. Membre de la commission de l'Algérie en 1833 et 1834, M. Laurence, qui n'avait ni la témérité ni la persévérance des hommes de parti, fut envoyé dans cette colonie avec la mission spéciale d'y organiser la justice. Le *National* lui reprocha en cette circonstance « sa défection ». M. Laurence apporta à la Chambre le résultat de sa mission, et, dans un discours important (14 avril 1834), émit le premier l'idée que l'Algérie devait être pour l'armée un immense camp d'instruction, une pépinière d'officiers. Réélu député de Mont-de-Marsan, le 21 juin 1834, par 168 voix sur 176 votants et 311 inscrits, il fut nommé (21 août suivant) procureur général « commissaire spécial pour l'organisation de la justice dans les possessions du nord de l'Afrique »; il passa six mois à Alger, y promulgua le code civil et revint à la Chambre défendre la cause de la colonisation civile. Il répondit aux vives attaques qui signalèrent les débuts de la session de 1835; mais, en désaccord avec le gouvernement sur la part à laisser à l'autorité militaire, il donna sa démission de député et de commissaire, et se représenta devant ses électeurs qui lui confirmèrent son mandat, le 20 juin 1835, par 172 voix sur 177 votants. Il combattit les lois de septembre, parla contre les abus de la quarantaine dans la discussion du budget du commerce, prit part à tous les débats concernant l'Algérie, à la discussion des lois sur l'instruction publique (20 mars 1837), sur les aliénés (6 avril), sur les sucres, etc., et fut nommé directeur des affaires d'Afrique (23 juillet 1837). Obligé de se représenter devant ses électeurs par suite de cette nomination, il fut réélu député, le 28 août suivant, par 186 voix sur 190 votants et 335 inscrits, et vit son mandat renouvelé, aux élections générales du 4 novembre suivant, par 175 voix sur 179 votants et 363 inscrits. Les affaires algériennes l'occupèrent alors exclusivement; il y organisa ou améliora les services publics, entra au conseil d'Etat (1837), et fut quelque temps délégué de l'île Bourbon. Le 2 mars 1839, il fut réélu député par 215 voix sur 223 votants, puis le 9 juillet 1842, par 217 voix sur 306 votants et 376 inscrits contre 49 voix à M. Brettes. Il résigna, cette même année, ses fonctions de délégué de l'île Bourbon et de directeur des affaires d'Algérie, rempli, en



1844, une nouvelle mission dans la colonie, pour y préparer une loi sur la propriété, et fut appelé (décembre 1844) à la direction générale des contributions directes; ses électeurs, convoqués en raison de cette nomination, le 31 janvier 1845, le réélurent par 235 voix sur 251 votants et 392 inscrits, contre 119 voix à M. Brettes. Réélu une dernière fois, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 222 voix sur 270 votants et 382 inscrits, contre 22 voix à M. du Lyon, il projetait des réformes dans son administration, et notamment la pérennité de l'impôt forcié, quand la révolution de 1848 vint y mettre obstacle, en le rendant à la vie privée. Conseiller général en 1833, président de l'Assemblée départementale de 1834 à 1848, chevalier de la Légion d'honneur (1837), officier (1842), son étonnante activité lui permit encore de satisfaire ses goûts littéraires, et, après sa retraite, de se livrer avec ardeur aux améliorations agricoles. En février 1853, le conseil municipal de Mont-de-Marsan le délégua à Paris pour défendre les intérêts de la ville dans le tracé du chemin de fer de Bordeaux aux Pyrénées. Mais le repos relatif auquel il était condamné amena la pléthore, puis l'apoplexie. Il mourut à 69 ans, après une douloureuse opération, dans les sentiments religieux qui avaient occupé les dernières années de sa vie.

**LAURENCE-DUMAIL** (JACQUES), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Poitiers (Vienne) le 3 septembre 1749, mort à une date inconnue, « fils de sire Louis Laurence, marchand de draps et de soie, juge consul et bourgeois de la maison commune de Poitiers, et de Radégonde Audinet, » était négociant à Poitiers; il devint receveur du district de Poitiers en 1791, et fut élu, le 19 vendémiaire an XII, par le Sénat conservateur, député de la Vienne au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1808.

**LAURENCEAU** (JEAN-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Pons (Charente-Inférieure) le 5 mai 1752, mort à Pons le 11 mai 1833, fils d'un notaire de Pons, était avocat et remplissait, avant la Révolution, les fonctions de juge-sénéchal de la sénéchaussée de Pons. Le 25 juin 1790, il fut nommé administrateur du département pour le district de Pons, et, à la fin de la même année, commissaire du roi près le tribunal. Candidat sans succès aux fonctions de député-suppléant à l'Assemblée législative, Laurenceau fut élu plus tard, le 23 vendémiaire an IV, député de la Charente-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents. Il en sortit le 1<sup>er</sup> prairial an VII, et fut choisi, le 8 juin 1800, pour faire partie du conseil général où il siégea sans interruption jusqu'en 1814, puis de 1816 à 1832. Il se démit, à la même époque, des fonctions de juge de paix qu'il occupait depuis près de trente années, et mourut l'année d'après à Pons.

**LAURENCEAU** (JACQUES-ETIENNE-ADOLPHE, BARON), représentant en 1849 et en 1871, né à Poitiers (Vienne) le 10 janvier 1815, mort à Vouillé (Vienne) le 5 septembre 1873, fils d'un ancien maire de la ville de Poitiers sous la Restauration, riche propriétaire en Poitou, marié à une nièce d'Hyde de Neuville ministre de Charles X, fut élu, après la révolution de 1848, conseiller municipal de Poitiers, conseiller général du canton de Vouillé (1848-1867), puis, le 13 mai 1849, représentant de la Vienne à l'Assemblée législative, le 4<sup>e</sup> sur 6, par 33,055

voix (55,712 votants, 87,090 inscrits). D'opinions légitimistes, il fit d'abord partie de la minorité monarchique pour laquelle le prince Louis-Napoléon n'était que l'instrument d'une prochaine restauration, et interpella le gouvernement pour demander que le repos du dimanche fût rigoureusement observé. Hostile à la politique particulière de l'Élysée depuis la revue de Satory et la destitution du Changarnier, il était, le 2 décembre, à la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement, parmi les 220 représentants qui, sur la proposition de Berryer, votèrent la déchéance de Louis-Napoléon; il fut interné pendant quelques jours au Mont-Valérien. Remis en liberté, il revint en Poitou, sembla renoncer à la politique et, après la chute de l'Empire, fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale, le 4<sup>e</sup> sur 6, par 55,417 voix (62,819 votants, 95,858 inscrits). Il fut un des quinze membres choisis pour accompagner à Versailles, lors de la discussion des préliminaires de la paix, MM. Thiers et Jules Favre. A l'Assemblée, M. Laurenceau prit place à droite, fit partie de plusieurs commissions, vota pour la paix, contre le retour à Paris, contre l'amendement Barthe, et mourut au mois de septembre 1873. Il fut remplacé par M. Lepetit.

**LAURENCEOT** (JACQUES-HENRI), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Arbois (Jura) le 18 janvier 1763, mort à Mâcon (Saône-et-Loire) le 19 août 1833, était capitaine des volontaires du Jura, lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1792, député de ce département à la Convention, le 2<sup>e</sup> sur 7, « à la pluralité des voix » sur 451 votants; il siégea parmi les modérés, et répondit dans le procès du roi au 2<sup>e</sup> appel nominal : « S'il faut intéresser la nation entière au jugement, quel qu'il soit, dans cette affaire, très certainement la nation soutiendra le jugement que vous allez rendre, je dis oui; » et, au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Ma conscience me fait un devoir de déclarer que je n'ai jamais cru réunir le caractère de juge à celui de législateur. En conséquence, malgré les menaces dont on a parlé, je vote pour la réclusion actuelle, et le bannissement de Louis et de toute sa famille à l'époque de la paix. » Ami des Girondins, Laurenceot protesta contre le 31 mai, fut décrété d'arrestation et détenu jusqu'après le 9 thermidor. Rappelé à la Convention le 18 frimaire an III, il devint secrétaire de l'assemblée, parla en faveur des émigrés, dénonça Lequinio et Fouché, fit réintégrer Chevalier à la Convention, et vota contre l'effet rétroactif de la loi sur les successions. Réélu membre du Conseil des Cinq-Cents, le 21 vendémiaire an IV, par treize départements, il opta pour celui du Jura, qui lui avait donné 279 voix (291 votants), prit quelquefois la parole dans la nouvelle assemblée, et en sortit en l'an VIII.

**LAURENCIN** (CHARLES-GABRIEL-FRANÇOIS, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Courtesoult (Haute-Saône) le 6 octobre 1756, mort à Sens (Yonne) le 25 novembre 1846, avait appartenu à l'armée, comme lieutenant-colonel, et était maire de la ville de Sens, lorsqu'il fut élu, le 22 août 1815, député de l'Yonne au collège de département, par 73 voix (141 votants, 245 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable.

**LAURENCIN** (FRANÇOIS-AIMÉ, COMTE DE), député de 1824 à 1827, né à Marcy (Rhône) le 25 octobre 1764, mort au château de la Chas-

agne (Rhône) le 7 octobre 1833, était chevalier de Malte; il émigra en 1792, et se rendit à l'armée des princes. Rentré à Lyon après le 18 brumaire, il devint adjoint de la ville, et, en 1814, fut un des plus empressés à faire reconnaître le roi Louis XVIII. A la seconde Restauration, il fut remis en activité de service; il était colonel du 54<sup>e</sup> de ligne, quand il fut élu député, le 6 mars 1824, par le collège de département du Rhône, avec 225 voix (474 votants, 533 inscrits.) Il proposa un amendement à la loi d'indemnité, et échoua aux élections générales du 17 novembre 1827, dans le 3<sup>e</sup> collège électoral du Rhône (Villefranche) avec 78 voix contre 203 à M. Humblot-Conté, député sortant. Officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, il fut retraité, comme colonel, le 9 novembre 1828, et fut promu maréchal de camp le 8 novembre 1829.

**LAURENÇON** (LÉON-ANDRÉ-HIPPOLYTE), député de 1877 à 1889, né à Chantemerle, près Saint-Chaffrey (Hautes-Alpes) le 16 octobre 1841, étudia le droit et se fit recevoir licencié, puis docteur. Avocat à Briançon, ancien engagé volontaire de la guerre de 1870, conseiller général depuis 1869, il fut porté, comme candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, dans cet arrondissement, qui l'élut député, le 14 octobre 1877, par 2,566 voix (4,725 votants, 6,453 inscrits), contre 1,779 à M. Meyer et 358 à M. Sentis; il inclina, après son élection, vers le centre gauche, et vota parfois avec la majorité républicaine, notamment pour le ministère Dufaure, pour le retour du parlement à Paris, pour l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République, etc. Ce fut comme républicain modéré qu'il se représenta, le 21 août 1881, dans la même circonscription, et qu'il fut renvoyé à la Chambre par 4,712 voix (4,872 votants, 6,384 inscrits). Ses adversaires avaient répandu le bruit qu'il avait été sous l'Empire, secrétaire de Clément Duvernois; M. Laurençon démentit cette assertion. A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'Union démocratique, fut un des zélés partisans de la politique de M. Jules Ferry, parla sur les douanes, sur la loi militaire, sur le reboisement des montagnes, sur les subventions aux canaux, et opina notamment, contre l'élection de la magistrature par le peuple, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, etc. Lors du renouvellement du 4 octobre 1885, M. Laurençon, candidat en dehors de toute liste, réunit une majorité de suffrages les uns conservateurs, les autres républicains, qui lui permit de passer seul, au premier tour de scrutin, dans le département des Hautes-Alpes, avec 16,337 voix sur 24,579 votants, 31,201 inscrits. Il continua d'opiner, dans la Chambre nouvelle, avec la fraction la plus conservatrice de la gauche, et vota contre l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Commandeur de l'ordre de François-Joseph d'Autriche.

**LAURENDEAU** (JEAN-CHARLES), député en 1789, représentant aux Cent-Jours, né à Chauny (Aisne) le 4 août 1749, mort à Amiens (Somme) le 12 juin 1827, avocat à Amiens, fut élu dé-

puté du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage d'Amiens et Ham, avec 103 voix sur 202 votants, le 4 avril 1789. Il ne parla que sur la subdivision de son département et sur les offices des mesureurs. Conseiller à la cour d'Amiens sous l'Empire, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département de la Somme, le 11 mai 1815, avec 33 voix sur 55 votants. Son rôle politique prit fin après cette courte législature.

**LAURENS** (IGNACE), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, homme de loi au Puy, fut élu, le 30 août 1791, député de la Haute-Loire à l'Assemblée législative, le 6<sup>e</sup> sur 7, par 131 voix (248 votants). Son rôle parlementaire, à en juger par le silence du *Moniteur*, fut très effacé.

**LAURENS** (BERNARD), membre de la Convention, né à Barrême (Basses-Alpes) le 13 août 1741, mort à une date inconnue, « fils de Jean-Baptiste Laurens, maître-chirurgien, et de demoiselle Claire-Louise Michel », fut élu, le 9 septembre 1792, troisième député-suppléant à la Convention par le département des Bouches-du-Rhône, avec 502 voix (620 votants). Admis à siéger en janvier 1793, il prit part au jugement de Louis XVI, opina « pour la mort », et n'eut, d'ailleurs, qu'un rôle parlementaire effacé.

**LAURENS** (AIMÉ-JEAN-ANTOINE), représentant en 1848, né au Puy (Haute-Loire) le 24 septembre 1794, mort au Puy le 24 novembre 1867, fils du précédent, étudia le droit, et s'établit comme avocat dans sa ville natale. Ami de La Fayette et libéral sous la Restauration, il fut nommé, en 1830, conseiller de préfecture, puis destitué en 1834, à cause de ses tendances jugées trop démocratiques. Il reprit alors sa profession d'avocat, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée constituante, le 4<sup>e</sup> sur 8, par 27,067 voix (54,302 votants, 72,701 inscrits). M. Laurens fit partie du comité de législation, et vota avec les partisans du général Cavaignac, contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie (11 février 1849), contre l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, pour l'abolition de l'impôt des boissons, pour la mise en liberté des transportés (26 mai 1849). Aux journées de juin 1848, le sort l'avait mis au nombre des représentants chargés d'exciter les citoyens de Paris « à la défense de l'ordre »; il rendit compte à la tribune de sa mission. Il refusa de se présenter à l'Assemblée législative, et rentra au barreau du Puy, dont il devint bâtonnier.

**LAURENS-HUMBLLOT** (NICOLAS), député de 1834 à 1842 et pair de France, né à Villefranche (Rhône) le 14 octobre 1788, mort à Paris le 31 août 1853, « fils de sieur Pierre-Mathieu Laurens, négociant, et de demoiselle Jeanne Gaillard », propriétaire et maire d'Ouilley (Rhône), se porta comme candidat à la députation, aux élections générales du 21 juin 1834, dans le 5<sup>e</sup> collège du Rhône (Villefranche), où il échoua avec 139 voix contre 262 à M. Sauzet.